

depuis quarante-cinq ans, vient deux fois par jour présider à la prière des détenus. Mais, à Fontainebleau, la commission se contente de déléguer chaque mois un seul de ses membres pour faire une courte visite; mais, à Gannat, mais à Issoire, mais à Aubusson, il y a des commissions qui ne fonctionnent jamais; à Guéret, il n'y a pas de commission, et la prison ne reçoit d'autre visite que celle du président d'assises; le maire lui-même ne signe pas les registres.

AUMÔNIERS.

MM. les aumôniers s'acquittent de leurs devoirs avec beaucoup de zèle; j'ai recueilli à cet égard des témoignages unanimes. Mais, je l'ai dit, tous reconnaissent que si, grâce à l'esprit général des populations qui les entourent, leur ministère peut s'accomplir sans difficultés et sans avanies, — grâce à l'influence de la détention en commun, les fruits qu'on en retire sont à peu près nuls. Il est peu de détenus qui ne sortent de la prison plus mauvais qu'ils n'y sont entrés.

RÉGIME DE L'EMPRISONNEMENT INDIVIDUEL.

On ne saurait donc trop déplorer la brusque interruption, sous le dernier gouvernement, des tentatives nombreuses déjà commencées pour substituer au régime de l'emprisonnement en commun celui de l'emprisonnement individuel. Il en reste des traces dans les villes que j'ai visitées. Sans parler des prisons de Tours et de Fontainebleau, destinées à servir de types, on avait organisé des maisons cellulaires à Montluçon, à Gannat, à Bourgneuf, à Guéret, à Ambert⁽¹⁾; en outre, la belle prison de Riom pouvait se prêter à une transformation facile. Le jour où l'œuvre interrompue serait reprise, les difficultés en seraient ainsi bien aplanies.

J'ai pu voir fonctionner le système de l'emprisonnement individuel dans la maison centrale de Fontevault et dans le quartier des femmes de la prison de Tours.

(1) La difficulté des communications m'a empêché d'aller visiter la prison d'Ambert.

On place, à Fontevault, dans un quartier cellulaire, les condamnés qui en font la demande et ceux qui se montrent indisciplinés.

Parmi ces derniers, j'ai trouvé un jeune homme d'une vingtaine d'années, mis en cellule, il y a six mois, pour une faute très-grave; il avait demandé à y terminer sa peine. « C'est une punition inconcevable, me disait-il, d'être mis au commun avec les gens qu'on y rencontre; l'influence des récidivistes est odieuse, et, pour un jeune homme, étant donné la tentation de se procurer un supplément de nourriture, il est bien difficile de résister à des obsessions multipliées. » Aussi, ce garçon, tout en trouvant l'isolement plus pénible, tout en pensant, — ce sont ses propres paroles, — qu'il devrait entraîner une diminution dans la durée de la peine, préférerait-il ce régime. Sa santé était excellente et, par ce que je viens de citer, il est facile de voir que son intelligence n'avait pas souffert; cependant il ne se livrait à aucun travail corporel, se contentant de dessiner un peu, de lire beaucoup et d'élever un petit oiseau.

Dans une cellule voisine se trouvait un détenu travaillant sans relâche et comme deux ouvriers. C'était un cordonnier, homme de quarante-cinq ans, connaissant bien la cellule, car il y était enfermé pour la seconde ou la troisième fois, et y avait subi, sur sa demande, de longues détentions. C'était un habitué et même un fanatique. « Dans la cellule, m'a-t-il dit, l'homme se moralise; on y goûte la paix et la tranquillité; il y a 100 p. 100 de différence avec le régime en commun, où on ne reçoit que de mauvais conseils. » Et comme je lui faisais observer que la cellule ne l'avait pas trop moralisé, puisqu'il y venait si souvent: « Que voulez-vous, me répondit-il, je me sens ici un tout autre homme... et puis, quand on sort de prison on ne sait où s'ouvrir... Si je trouvais quelqu'un qui me tendit la main!... Mais on me repousse, et la tête l'emporte. »

Un autre était enfermé depuis huit ou neuf mois, également sur sa demande; il n'avait souffert ni dans sa santé, ni dans son intelligence. Il en était de même d'un ancien notaire, incarcéré depuis trois mois.

Mais trois vieillards, âgés de plus de soixante ans et ayant appartenu à une autre profession libérale, n'avaient pu supporter plus de quelques semaines la cellule qu'ils avaient d'abord réclamée. Leur âge, l'absence de tout travail manuel, le défaut de visites, expliquent suffisamment qu'il en ait été de la sorte.

Je rapprocherai de ce dernier exemple celui d'un malheureux que j'ai trouvé, reclus volontaire, dans une chambre de la prison de Moulins. C'était un ancien commandant de francs-tireurs, enfermé depuis deux ans à la suite d'une condamnation pour fait de guerre. Il était traité avec beaucoup de ménagements par le directeur, qui, à plusieurs reprises, avait en vain sollicité sa grâce. Il tenait les écritures de la prison; il lisait, il apprenait la sténographie pour se créer une ressource à l'expiration de sa peine; il ne se plaignait jamais, et cependant ceux qui l'approchaient m'ont dit que sa santé était atteinte et que son intelligence paraissait faiblir. Il est à constater qu'il ne se livrait à aucun travail corporel.

Ces observations particulières sont de peu d'intérêt à côté de l'expérience complète et décisive qui se fait, pour les peines inférieures, dans le quartier des femmes de la prison de Tours. On y détient des condamnées à moins d'un an pour lesquelles toutefois la durée de la prévention augmente souvent celle de la peine. Ce quartier, contenant une trentaine de cellules, est admirablement tenu par quatre religieuses; il forme un heureux contraste avec les quartiers des hommes. Le régime de l'emprisonnement individuel s'y applique dans ses véritables conditions; des cellules assez vastes, bien éclairées, bien aérées, d'une propreté minutieuse, garnies d'un petit mobilier qui leur donne un peu de vie, quelques petites armoires pour serrer l'ouvrage et les vêtements, quelques images pieuses, des statuettes, un crucifix, des livres de prières; — un travail de couture aussi régulier que possible dans une maison où l'ouvrage est si rare; — mais surtout la visite fréquente des gardiennes dirigeant les travaux, donnant de bons conseils, traitant avec douceur ces malheureuses qu'elles considèrent comme de pauvres égarées. Dans ces conditions

l'isolement produit les effets qu'on peut en attendre. Il est pénible sans doute, et toutes celles que j'ai interrogées le trouvent bien dur; mais elles n'en souffrent pas, leur santé est excellente et leur intelligence parfaite. Je me suis entretenu avec celles dont la captivité avait été la plus longue, et je n'ai rien trouvé qui pût faire regretter de les y avoir soumises. Loin de là : des signes évidents de repentir, de bonnes résolutions, des habitudes de travail et d'obéissance. Quel contraste encore avec l'attitude indifférente ou hostile des malheureux soumis au régime commun! Je ne sais si ces femmes sortiront de leurs cellules honnêtes et laborieuses; mais je suis certain qu'elles n'en sortiront pas plus mauvaises qu'elles n'y sont entrées. En vérité, ce serait un bien grand service rendu si, sans faire encore de nos prisons des lieux d'amendement, nous les empêchions d'être à l'avenir des lieux de perversion, des écoles mutuelles de vice et de crime. Soyons plus ambitieux, sans doute; mais ne dédaignons pas ce résultat si nous ne pouvons pas en obtenir de meilleur.

§ 2.

MAISONS CENTRALES DE FONTEVRAULT ET DE RIOM.

La description de ces deux maisons serait mieux placée dans une étude sur le régime industriel que dans une étude sur le régime pénitentiaire. Ce sont en effet de vastes manufactures dont les ouvriers ont assurément l'ennui de ne pouvoir circuler au dehors, mais aussi la certitude d'être mieux nourris, mieux logés, mieux vêtus et mieux soignés qu'ils ne le seraient ailleurs, sans avoir jamais à redouter ni la maladie, ni la misère. Les hommes d'une certaine éducation et d'un certain monde y doivent horriblement souffrir du milieu dans lequel ils se trouvent plongés. Mais ils ne forment qu'une exception, et, pour cette masse d'êtres privés de sens moral, d'esprit de famille et d'esprit de conduite, habitués aux hasards d'une vie précaire, le régime de la maison centrale perd, à mesure qu'ils s'y habituent, tout caractère inflicatif. Aussi n'est-il pas rare de voir des libérés courir au devant d'une condamnation nouvelle.